

**PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2020
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES
EXERCICE 2019**



TABLE DES MATIERES

Préambule	pages 3 et 4
Le compte de fonctionnement	pages 4 et 5
Conclusion	page 6

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2019 présentent un excédent de charges de **frs 73'399.56** alors que ce même excédent de charges avait été budgété à hauteur de **frs 246'899.00**. On peut donc considérer qu'en diminuant cet excédent de charges par un facteur de 3.36, l'exercice 2019 se termine par une note positive ceci même si cette dernière n'est pas encourageante.

Ces comptes 2019 sont assez fidèles au budget, excepté quelques postes avec des revenus ou des charges imprévus.

Au dicastère administration, dans le compte achat informatique et bureautique, on peut remarquer un surcroît de charges de **frs 9'569.35** qui provient de l'achat obligatoire d'un nouveau système de sauvegarde informatique, ainsi que du changement des trois disques durs des PC de notre personnel communal.

Au dicastère des sports, pour le compte entretien du terrain, une différence aux charges de **frs 6'553.30** est due principalement à une très importante réparation sur notre tondeuse.

Comme presque chaque année le dicastère des finances attire des commentaires. En premier lieu, nous avons touché un montant d'impôts sur le revenu de **frs 1'412'037.58** en comparaison du budget de **frs 1'300'000.00**, notre autorité se montre toujours très prudente avec la budgétisation de cet impôt. Les droits de mutation sont eux aussi plus élevés que budgétés, soit **frs 28'930.00** au lieu de **frs 10'000.00**, de même que les gains immobiliers budgétés à hauteur de **frs 10'000.00** et qui sont en réalité de **frs 42'511.30**. Dans les faits, les revenus de ces deux comptes sont imprévisibles. Un montant de **frs 46'423.00** apparaît au compte « attribution à fond de réserve » comme charge supplémentaire. En effet, nous avons dû augmenter le compte 9282.21 « Fond de réserve perte impôts » afin de le faire coïncider avec son pendant au Canton. Cependant, il est à relever que ce montant nous paraît très élevé eu égard au compte impôts récupérés après défalcation qui nous gratifie d'un excédent de revenu de **frs 22'972.49** lui aussi non budgetable car également dans les mains du Canton. Enfin, nous imaginons qu'il n'aura pas échappé à votre perspicacité que nous sommes désormais bénéficiaire au fond de péréquation d'un montant de **frs 1'656.00**. En effet, nous contribuons à hauteur de **frs 444'985.00** et nous touchons en retour **frs 446'641.00**

Dans le dicastère des domaines et bâtiments, nous subissons deux excédents de charges assez importants concernant notre restaurant. Tout d'abord au compte entretien du restaurant un surcoût de **frs 15'427.10** provenant de la rénovation de l'isolation de la toiture de la terrasse, de la réparation de la cuve de rétention des huiles usées qui n'était plus étanche, ainsi que de l'évacuation desdites huiles. De même, au compte entretien du matériel de restauration, nous avons dû procéder au remplacement de la chambre de congélation ce qui nous donne cette différence de charge de **frs 8'851.65**.

Concernant le dicastère des travaux, le compte entretien des routes affiche un excédent de charges de **frs 57'590.45**. Ce montant provient totalement de la construction de nos deux abris bus. Si les abris bus avaient été correctement budgétés à hauteur de **frs 35'000.00**, en revanche la creuse des fondations de ces derniers s'est avérée extrêmement chère puisqu'elle s'élève à un peu plus de **frs 40'000.00**.

Une bonne surprise est constatée au chapitre instruction publique. En effet, l'ASIRE ne nous aura coûté en 2019 que **frs 451'794.40** alors que le budget prévoyait un montant de **frs 486'000.00**, représentant une économie de **frs 34'205.60**.

Egalement une bonne surprise au chapitre de la sécurité sociale. En effet, la facture sociale nous aura coûté en 2019 **frs 379'098.00** alors que le budget prévoyait un montant de **frs 392'368.00**, soit une économie de **frs 13'270.00**. En revanche, nous prenons une douche très froide avec le compte accueil parascolaire budgété à hauteur de **frs 13'500.00** et qui apparaît avec un montant total de **frs 56'741.87**, soit un delta de **420.3%**. Nous vous rappelons que nous n'avons aucune influence sur ces dépenses.

En conclusion, les comptes 2019 sont moins mauvais que prévu grâce à des rentrées fiscales aussi imprévues que difficiles à budgéter. Notre Autorité avait prévu un excédent de charges de **frs 246'899.00** et nous terminons l'année avec un excédent de charges de **frs 73'399.56**, ce qui dans le contexte actuel peut être qualifié de performance acceptable face à un Canton qui n'a de cesse de faire passer les communes à la caisse.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Administration

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
11.311.1	Achat informatique et bureautique	5'000.00	14'569.35	9'569.35

2.2 Sports

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
17.314.1	Entretien terrain	9'000.00	15'553.30	6'553.30

2.3 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'300'000.00	1'412'037.58	112'037.58
21.404	Droit de mutation	10'000.00	28'930.00	18'930.00
21.441	Impôt sur les gains immobiliers	10'000.00	42'511.30	32'511.30
21.380	Attribution au fond de réserve	0	46'423.00	46'423.00
21.409	Impôts récupérés après défalcation	0	22'972.49	22'972.49
22.352	Participation au fond de péréquation	464'408.00	444'985.00	19'423.00
22.452	Participation du fond de péréquation	397'984.00	446'641.00	48'657.00

2.3 Domaines et Bâtiments

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
3513.3141	Entretien restaurant	5'000.00	20'427.10	15'427.10
3513.3144	Entretien matériel restaurant	5'000.00	13'851.65	8'851.65

2.4 Travaux

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
41.314.1	Entretien des routes	40'000.00	97'590.45	57'590.45

2.5 Instruction publique

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
50.352	ASIRE	486'000.00	451'794.40	34'205.60

2.6 Sécurité sociale

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2019	Comptes 2019	Différence
72.351	Facture sociale	392'368.00	379'098.00	13'270.00
72.365.3	Accueil parascolaire	13'500.00	56'741.87	43'241.87

CONCLUSION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, nos comptes 2019 représentent une bonne surprise et montrent un excédent de charges de **frs 73'399.56**. Comme expliqué plus haut dans ce préavis, certains comptes présentent des différences importantes entre budget et comptes mais dans l'ensemble on peut dire que l'exercice 2019 a été maîtrisé.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 01-2020
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission de gestion

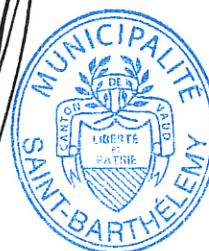
DECIDE

1. D'adopter les comptes 2019 tels qu'ils ont été présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


D. Dafflon



La Secrétaire


A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 11 mai 2020